



Ville de Païta

N° 2020/64
Du 20 juillet 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 JUL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

*portant désignation du délégué du conseil municipal au sein du conseil
d'administration de la SEM AGGLO*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 03 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment son article 53-I,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment son article 8,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L.381-1 et suivants,
- VU les statuts de la SEM AGGLO en son article 14-1,
- VU l'élection du maire et des adjoints intervenue le 4 juillet 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

ARTICLE 2:

Monsieur Willy GATUHAU est désigné pour représenter la commune au conseil d'administration de la SEM AGGLO.

Madame Joann WINCHESTER est désignée pour représenter la commune au sein des assemblées générales de la SEM AGGLO.

ARTICLE 3:

Ce représentant est autorisé à accepter toutes fonctions au sein des instances dirigeantes de la société.

ARTICLE 4 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, à la SEM AGGLO, notifié à l'intéressé et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

LE MAIRE



Willy GATUHAU

Multiple handwritten signatures of council members and the mayor, some overlapping the official seal.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
21 JUL. 2020
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

AMPLIATIONS :

- Registre.....1
- SAS.....1
- SG.....1
- SGA.....2
- Cabinet.....1
- Province Sud.....1
- Trésorerie de la Province Sud.....1
- SEM AGGLO.....1
- Intéressés.....2
- Archives.....1
- Affichage.....1

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
de la transmission effectuée le 21 JUL. 2020
de la notification effectuée le 21 JUL. 2020
de la publication effectuée le 21 JUL. 2020
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
Philippe MOUSSON

POUR AMPLIATION
Païta, le 21 JUL. 2020